

ASSEMBLÉE NATIONALE1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2661

présenté par

Mme Batho, M. Fournier, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et les membres du groupe Écologiste -
NUPES

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, après le mot :

« consommation »,

insérer le mot :

« finale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend introduire une précision indiquant que l'équilibre vers lequel les zonages doivent tendre doit se faire entre la production locale d'énergies renouvelables et la consommation finale d'énergie, c'est à dire en y intégrant bien toutes les consommations, quelles qu'elles soient, électricité, gaz, mais également, le carburant consommé localement.